

- A.1** Adoption, révision et modification, au besoin, de cadres réglementaires nationaux régissant les activités spatiales
- A.2** Éléments à prendre en considération lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification, au besoin, de cadres réglementaires nationaux régissant les activités spatiales

# CADRE DIRECTEUR ET RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS SPATIALES

**Lignes directrices aux fins de la viabilité  
à long terme des activités spatiales : section A**

- A.3** Supervision des activités nationales relatives à l'espace
- A.4** Utilisation équitable, rationnelle et efficace du spectre des fréquences radioélectriques et des diverses régions orbitales utilisées par les satellites
- A.5** Renforcement de la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux



NATIONS UNIES  
Bureau des affaires spatiales

**#LTSGUIDELINES**  
**#SPACESUSTAINABILITY**